

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 JUILLET 2016

L'An Deux Mille Seize, le mardi cinq juillet à 20^h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MAURUGEON.

Présents : M^{me} LE MEN, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M. VALTON, M. LEDOS, M^{me} FANTOU, M. QUÉLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON, M. GALLIER, M^{me} BRETAUD.

Excusés : M. WALGER (pouv. à M^{me} COËTMEUR), M^{me} BRIAND (pouv. à M^{me} LE GLÉAU), M^{me} BESNARD, M^{me} JØRGENSEN (pouv. à M^{me} LE MEN), M. JOUAN (pouv. à M. GALLIER).

Présentation des projets "Cap à Cité"

Une présentation des projets du dispositif "Cap à Cité" est faite par les jeunes y participant.

Mise en non-valeur de créances éteintes

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal se prononce sur la mise en non-valeur de créances non recouvrables suite à une décision du Tribunal d'Instance de Rennes (dossier de surendettement - rétablissement personnel) d'un montant total de 2 249,26 €.

Fixation des tarifs pour la location des courts de tennis aux entreprises

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Sur proposition de la commission Finances réunie le 06 juin 2016, le Conseil Municipal décide de valider les tarifs pour la location des courts de tennis aux entreprises à compter du 1^{er} août 2016 jusqu'au 31 juillet 2017, comme suit :

Location courts de tennis aux entreprises	Tarif au 01/08/2016
Les courts couverts * pour les entreprises de la commune (par personne pour 1 heure hebdo)	105,00 €

Suppression de prestations : creusement de fosses et mise à disposition de porteurs

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal a décidé de supprimer des prestations du domaine funéraire telles que le creusement de fosse et la mise à disposition de porteurs compte tenu de leur non utilisation, et ce à compter du 1^{er} août 2016.

Contrat d'association avec l'école privée Notre Dame

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée Notre Dame, le Conseil Municipal valide le montant de la participation pour l'année scolaire 2016/2017, à savoir 1 145,35 € par élève de maternelle et 204,85 € par élève de l'école élémentaire.

Attribution d'une subvention à l'association "Entente et Partage"

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € à l'association "Entente

et Partage" proposant des cours d'apprentissage du Français pour les adultes étrangers.

Alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux - Attribution du marché

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché "Alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux" à l'entreprise THEMIS SYSTEMS, sise à CESSON SEVIGNE (35), pour un montant de 12 689,13 € TTC pour les travaux de modernisation et pour un coût annuel de la maintenance de 1 680 € TTC.

Contractualisation du Plan Local de l'Habitat

(Contre : 0 / Abstentions : 3 – M. GALLIER – M. JOUAN – M^{me} BRETAUD / Pour : 19).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2015 – 2020 arrêté par le Conseil Métropolitain de Rennes Métropole.

Syndicat Départemental d'Energie 35 – Evolution de l'éligibilité aux aides de FACE – Perception de la Taxe Communale sur la Consommation d'Electricité (TCCFE)

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Dans le cadre de la phase transitoire de l'évolution de l'éligibilité aux aides de FACE jusqu'en 2020, le Conseil Municipal décide que le Syndicat Départemental d'Energie 35 reverserait 50 % du montant de la taxe à la commune de MONTGERMONT. La commune bénéficierait ainsi d'un régime d'aides spécifique, plus avantageux que celui des communes classées historiquement en régime urbain. Le SDE 35 s'engage, quant à elle, à prendre les dispositions nécessaires en 2019 pour permettre aux communes le souhaitant de percevoir 100 % de la part communale de la TCCFE à partir de 2020.

Règlement du Marché de Noël – Edition 2016

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal valide le règlement modifié pour le Marché de Noël – édition 2016.

INFORMATION

Présentation de la synthèse "Analyse des Besoins Sociaux"

Une synthèse de l'Analyse des Besoins Sociaux est faite. Cette analyse devrait permettre de mieux prendre en compte l'évolution de la population et ainsi de définir le profil des habitants et faire ressortir les aspects essentiels des besoins sociaux du territoire.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 07 juillet 2016

LE MAIRE
Brigitte LE MEN